

# INSCRIPTION 2021 - 2022 AU CONSERVATOIRE

**Du 3 au 30 juillet 2021  
puis à partir du 30 août 2021**



## POUR LES ANCIENS ÉLÈVES

Les anciens élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au Conservatoire doivent se réinscrire à partir du 19 juin et **avant le 3 juillet 2021** pour conserver leur place. Après cette date, les réinscriptions restent possibles, dans la limite des places disponibles, mais perdent leur caractère prioritaire.

Les (ré)inscriptions se font désormais en ligne.

Ce document récapitule les étapes des démarches à effectuer.



**Si vous êtes déjà élève au Conservatoire, vous recevrez :**

- entre le 14 et le 18 juin : un mail avec votre niveau de Formation Musicale pour choisir votre cours en ligne

*N.B. : l'inscription aux cours de Formation Musicale sera prise en compte dans l'ordre d'arrivée des demandes (attention : places limitées à 10 élèves par cours)*

1

## INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (état civil) Accès disponible dès à présent



**POUR LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX ÉLÈVES**

Créer ou mettre à jour son compte  
sur Mon Espace Famille  
[famille.vichy-communaute.fr](http://famille.vichy-communaute.fr)



2

## INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE SUR RDV TÉLÉPHONIQUE \*

**Prise de RDV à partir du 21 juin (créneaux proposés  
entre le 3 juillet et le 30 juillet 2021)**

N.B. : pour les inscriptions par RDV téléphonique, seule la date effective d'inscription fait foi (non la date de prise de RDV) pour la prise en compte de l'ordre d'arrivée des demandes)

### Nouveaux élèves

Prise de RDV **OBLIGATOIRE**

- **sur Mon Espace famille (en priorité)**
- ou par tél au 04 63 64 71 90

### Anciens élèves

- RDV obligatoire si vous souhaitez effectuer un **changement** dans votre parcours de formation.
- SINON **inscription en ligne** sur MON ESPACE FAMILLE

### INSCRIPTION EN LIGNE

(à partir du 19 juin, anciens élèves uniquement)

- 1 Connectez-vous à votre compte
- 2 Cliquez sur «Mon accueil» puis «Créer une inscription»
- 3 Sélectionnez le cours de formation musicale selon votre niveau (le cas échéant) et/ou le cours d'instrument
- 4 Déposez les pièces justificatives (cf dernière page)

\* Une fois votre inscription réalisée, vous recevrez un mail de confirmation avec une pièce jointe à signer et à nous retourner pour valider votre demande.



### PRISE DE RDV

(Pour les nouveaux élèves et pour les anciens élèves faisant l'objet d'un changement de parcours de formation)



- 1 Connectez-vous à votre compte
- 2 Cliquez sur «Mon accueil» puis «Autres démarches»
- 3 Sélectionnez le créneau de RDV parmi ceux proposés
- 4 Déposez les pièces justificatives (cf dernière page)

**Reprise des cours le 13 septembre. Les horaires de cours d'instruments seront établis avec les enseignants durant la semaine du 6 au 10 septembre.**

Tél. accueil : **04 63 64 71 90**  
conservatoire@vichy-communaute.fr

**Site de Vichy-Cusset**

3 Avenue de la Liberté - 03300 CUSSET

**Site de Bellerive-sur-Allier (03700)**

27 rue de Beauséjour - 04 70 59 95 09

**Site de Saint-Germain-des-Fossés (03260)**

Maison de la Musique - 8 rue Pierre Sémard

**Site de Saint-Yorre (03270)**

2 avenue de Thiers - 04 70 59 44 11

**PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES  
(POUR TOUS LES ÉLÈVES)**

(Privilégier le format PDF par scan)

**Ces pièces sont à déposer sur le PORTAIL FAMILLE (inscription administrative)**

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

**Pièces justificatives complémentaires à prévoir pour le Conservatoire**

- Copie de la carte d'étudiant (le cas échéant)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité de l'inscrit (élève majeur) ou de son responsable légal

OU

- Copie de la Carte de séjour (du responsable légal)
- Et carte étudiante dans le cas échéant